Kathrin Utz Tremp et Fanny Abbott

Le Chapitre de St-Vincent (1484-1528) et ses antiphonaires

Du Moyen Age à nos jours, le parcours mouvementé d'un chef-d'œuvre liturgique

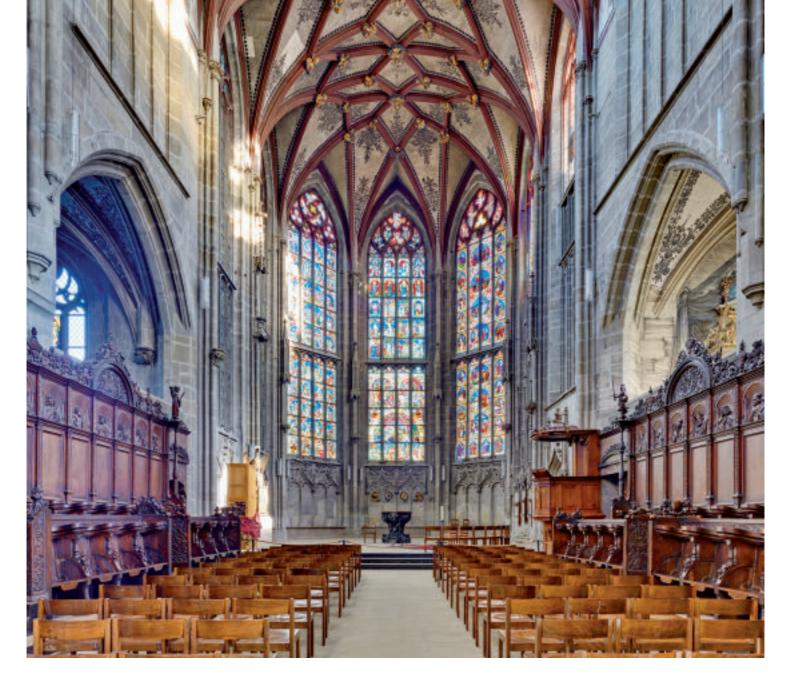
Peu avant l'introduction de la Réforme, alors que la production de livres imprimés est en pleine expansion en Europe, un antiphonaire, composé de plusieurs volumes manuscrits et richement enluminés, est réalisé pour la liturgie du Chapitre de St-Vincent de Berne, actuel *Münster*. Le contexte de la réalisation de ces livres témoigne d'une page mouvementée et longtemps oubliée de l'histoire bernoise. Après la Réforme, les antiphonaires sont vendus à Estavayer, où on les redécouvre au milieu du XIX^e siècle. Toutefois l'ensemble est incomplet et ce n'est qu'en 1982 que les volumes manquants sont retrouvés à Vevey. Après des siècles de séparation, les six volumes de l'antiphonaire de St-Vincent seront réunis cet automne dans une exposition temporaire à Vevey.

La courte vie du Chapitre de St-Vincent de Berne

Le Chapitre de St-Vincent de Berne fut fondé en 1484-1485 et révoqué moins de cinquante ans plus tard, lors de l'introduction de la Réforme en 1528. Cette fondation assez tardive n'aura donc pas duré longtemps. Sa création ainsi que sa révocation furent l'œuvre du Conseil de la Ville de Berne. Pendant l'hiver 1484-1485, ce dernier renvoya l'ordre Teutonique qui avait depuis 1226 la charge de l'église paroissiale de la ville dédiée à saint Vincent, et le remplaça par un chapitre collégial. Le Conseil reprochait à l'ordre Teutonique de ne pas pouvoir garantir une célébration du culte qui soit à la hauteur de la coûteuse reconstruction de l'église, actuel Münster, entreprise par la Ville dès 1421. En effet, l'ordre ne comptait alors plus assez de membres pour assurer l'ensemble des heures canoniales et devait par conséquent s'adjoindre les services de chapelains séculiers, ainsi que ceux de prédicateurs étrangers pour les sermons de Carême, ce qui coûtait cher à la Ville. Celle-ci vit aussi dans ce changement l'occasion de s'arroger le droit de patronat (le droit de nommer le curé) et ainsi de confier les charges du curé et des chanoines à des Bernois. Enfin, on soupçonnait l'ordre Teutonique de sortir du pays d'importantes sommes d'argent provenant de fondations bernoises pour les remettre au préposé du bailliage d'Alsace-Bourgogne, dont faisait partie la maison de l'ordre Teutonique de Berne.

Spécialistes des cérémonies fastueuses depuis le haut Moyen Age, les chanoines étaient aussi bien affectés à des cathédrales (siège d'un évêque; en allemand «Domherren») qu'à des églises collégiales (sans évêque; en allemand «Chorherren»). Dans un premier temps, la création d'un chapitre composé de chanoines avait donc pour but d'unifier et d'enrichir le culte de l'église paroissiale de Berne. Dans un second temps, le Conseil bernois espérait, à juste titre, pouvoir exercer plus facilement son influence sur un chapitre que sur l'ordre Teutonique, qui parvenait trop souvent à s'y soustraire. Le Chapitre de St-Vincent était ce qu'on appelle un «chapitre de ville» (en allemand «Stadtstift»), un type de chapitre ayant existé uniquement au bas Moyen Age dans la Suisse des Confédérés, en particulier dans les villes émergentes comme Berne, Fribourg, Lucerne et Soleure, toutes situées aux limites d'un diocèse (Berne, Fribourg et Soleure pour le diocèse de Lausanne, Lucerne pour celui de Constance). Ces villes étaient favorables à l'établissement d'un chapitre, mais pas à la présence d'un évêque avec lequel elles auraient dû partager leur pouvoir et leur influence. Le Chapitre de St-Vincent étant situé dans le diocèse de Lausanne, le culte à Berne dut dès lors être célébré selon la liturgie lausannoise et non plus selon celle de l'ordre Teutonique.

La liturgie du diocèse de Lausanne fut donc introduite à Berne à la fin du XV^e siècle pour être



supprimée en 1528 déjà. L'introduction de la Réforme à ce moment-là explique la brève existence du Chapitre de St-Vincent: on ne savait alors plus que faire d'une institution marquée par une piété propre au bas Moyen Age. Ce changement fondamental de paradigme ainsi que la courte durée de vie du chapitre ont rapidement conduit à un oubli – peut-être volontaire – de l'histoire pourtant riche de St-Vincent. Celui-ci dut attendre les années 1980 pour que son histoire soit enfin redécouverte¹.

L'introduction de la liturgie du diocèse de Lausanne et la réalisation des antiphonaires

Le 4 mars 1485, la Ville de Berne conclut un contrat avec les premiers chanoines du Chapitre de St-Vincent, qui peut être considéré comme le véritable acte de fondation du chapitre. Dans ce document les devoirs et droits des chanoines étaient consignés, l'accent étant davantage mis sur leurs devoirs que sur leurs droits. Les chanoines s'y engageaient à une célébration stricte et suivie des heures canoniales. Ils avaient aussi l'obligation de munir l'église paroissiale de tous les livres liturgiques, calices, chandeliers, nappes d'autel et vêtements liturgiques nécessaires. Le Conseil de la Ville ne leur confiait en revanche pas « le bâtiment de notre église (Bau unserer Leutkirche) » 2, à savoir ni les fonds pour sa construction, commencée en 1421 et encore inachevée, ni les fonds pour son entretien.

L'une des tâches prioritaires des nouveaux chanoines était donc de se procurer de nouveaux livres conformes à la liturgie lausannoise. Bien qu'à cette époque, certains livres liturgiques étaient déjà imprimés sur papier, dans d'autres cas, il fallait les faire fabriquer, écrire et enluminer sur

Fig. 1 Le chœur du Münster de Berne, avec les stalles dans le style Renaissance commandées dans les années 1520 pour les chanoines du chapitre de St-Vincent. Photographie Nick Brändli / @ Berner Münster-Stiftung



Fig. 2 L'un des antiphonaires, Vevey MhV 1347

Fig. 3 Vierge en gloire - *C(orde et voce)*, miniature du «Maître de Silenen», Vevey MhV 1347, p. 271

Fig. 4 Saint-Vincent – V(incentem mundum), miniature du « Maître de Silenen», Estavayer vol. I, p. 557. Par l'association de saint Vincent et des armes bernoises, cette initiale prouve de manière claire que les antiphonaires ont été réalisés pour le Chapitre de St-Vincent de Berne

Fig. 5 Le roi David en prière – E(cce nomen domini), miniature et décorations marginales du « Maître de Silenen », Estavayer vol. I, p. 1.





du parchemin, ce qui occasionnait des dépenses considérables. Grâce aux manuaux du Chapitre, c'est-à-dire aux procès-verbaux des séances heb-domadaires qui se sont tenues à St-Vincent de 1488 à 1527, nous pouvons aujourd'hui retracer plus ou moins précisément la manière dont ces nouveaux livres ont été réalisés ou acquis. Contenus dans sept petits volumes, ces procès-verbaux font partie des tout premiers à avoir été tenus durablement par un chapitre dans l'espace suisse. Seuls un ou deux volumes pour les années 1495-1503 ont été perdus, mais il s'agit d'une période importante en ce qui concerne l'acquisition de nouveaux livres liturgiques.

Dans un premier temps, il semble que le Chapitre de St-Vincent ait emprunté des livres liturgiques. Ainsi, fin mars 1485, il est rappelé au chanoine de la cathédrale de Lausanne et chanoine honoraire de St-Vincent, Philippe de Compey, sa promesse – probablement faite lors de la célébration de la fondation du chapitre, le 7 mars 1485 – d'envoyer un *ordinaire* (livre de règles pour la messe et les heures canoniales), « afin que notre église puisse être réglée selon l'usage du diocèse de Lausanne (damit die Kirche hier nach dem usus der Diözese Lausanne geregelt werden möge)»³.

Dans un second temps, des livres ont été réalisés. En supposant que Compey ait effectivement envoyé un *ordinaire*, cet ouvrage aurait pu servir de modèle à la fabrication d'un livre







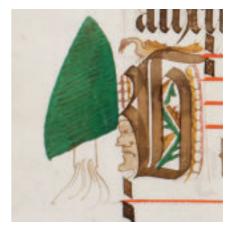




Fig. 6 Cadelures de Conrad Blochinger, Vevey MhV 1347, p.37

Fig. 7-8 Cadelures de Maître Michel, Estavayer vol. I, p. 82, p. 399

Fig. 9 Signature de Conrad Blochinger, Vevey MhV 1347, p. 518

Fig. 10 X (Christus natus est), grande lettrine et décorations marginales de Conrad Blochinger, Vevey MhV 1346, p.71

identique pour le Chapitre de St-Vincent. Quoi qu'il en soit, en 1485 le Chapitre dépensa plus de 100 livres pour l'acquisition de parchemin et en 1486 plus de 200 livres pour l'achat de parchemin et la rémunération d'un scribe. A l'automne 1489, les antiphonaires étaient probablement terminés car des comptes furent faits concernant « l'ancien etle nouveau livre, parties hivernale et estivale (des alten und neuen Buchs, Winter- und Sommerteils)»4. Cette mention fait référence aux antiphonaires divisés entre la partie hivernale du calendrier liturgique (de l'Avent à Pâques) et la partie estivale (de Pâques à l'Avent). Les antiphonaires étaient toujours réalisés en double exemplaire afin d'être placés face aux stalles disposées de chaque côté du chœur (côté Epître et côté Evangiles), dans lesquelles les chanoines et les chapelains priaient les heures canoniales. Du temps du Chapitre de St-Vincent, au début des années 1520, les stalles simples de l'ordre Teutonique furent d'ailleurs remplacées par des stalles dans le style Renaissance qui sont aujourd'hui encore conservées dans le chœur du Münster, mais dépourvues de chanoines... (fig. 1)

Il n'est question qu'une seule fois des antiphonaires dans les manuaux du Chapitre, en 1511, lorsqu'il est expressément rappelé aux chantres et au custode (troisième dignité du chapitre, après le prévôt et le doyen) de fermer les livres après usage, afin qu'ils restent «propres et purs (sauber und rein)». On y apprend également que la fabrication d'une lanterne pour éclairer les textes est exigée, afin que les livres ne soient pas salis par des gouttes de cire. Il est encore précisé que de grandes bougies doivent être placées devant l'antiphonaire et qu'elles ne doivent pas être éteintes, même pendant le chant des psaumes, «nonobstant que plusieurs de nos prêtres connaissent ou savent chanter les psaumes par cœur (nicht angesehen, dass etliche meiner Herren die Psalmen auswendig wissen oder können)»⁵. Ce passage nous montre clairement l'importance que l'on attachait aux antiphonaires.

Ces manuscrits de la fin du XV^esiècle sont en effet de très belle qualité. Ils sont aujourd'hui conservés à Estavayer-le-Lac et à Vevey, qui en possèdent respectivement quatre et deux volumes. Ces ouvrages de taille imposante mesurent environ 59 cm de haut et 41 cm de large (fig. 2). Ils contiennent les pièces musicales servant à l'office, écrites dans une notation carrée sur quatre lignes rouges, de très grand format afin de pouvoir être lues par tous.

Les six volumes de l'antiphonaire de St-Vincent comptent plus de 3000 pages de parchemin⁶. La plus grande partie du travail de copie a été accomplie par un certain Maître Michel qui réalisa également des initiales décorées (cadelures) représentant des motifs végétaux, des animaux et des visages grimaçants, portant des

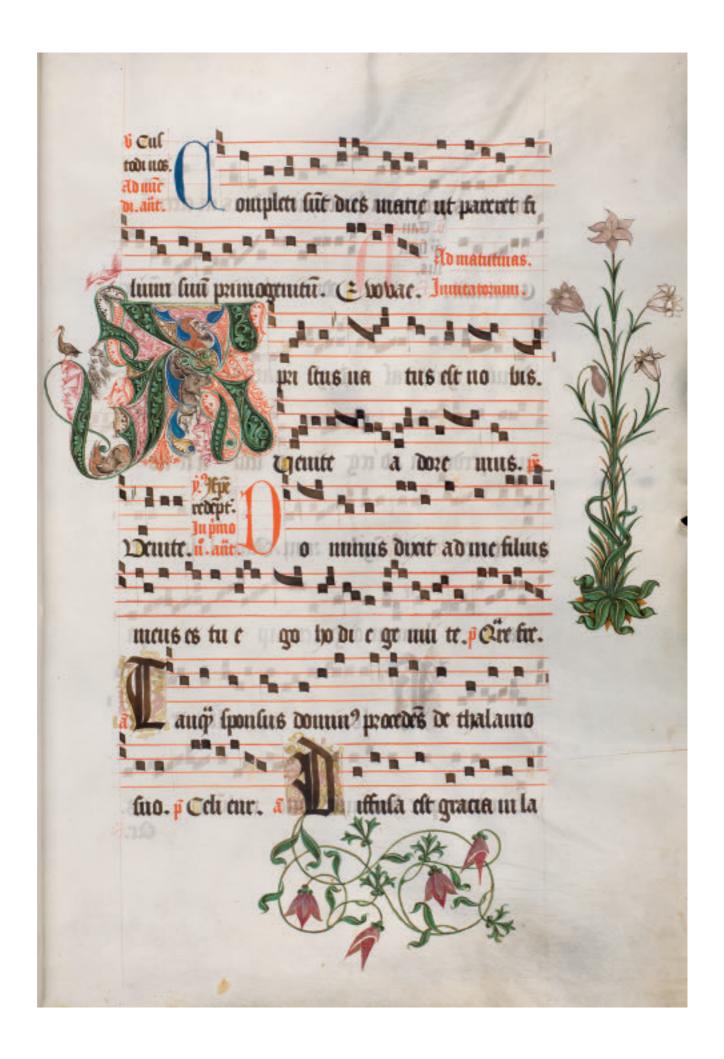


Fig. 11 L'assemblée des saints - G(loria tibi trinitas), miniature du second enlumineur, demeuré anonyme, Estavayer vol. II, p. 387

pince-nez et d'étranges bonnets (fig. 7, 8). Maître Michel fut secondé par un calligraphe qui fit des corrections et des additions dans plusieurs volumes, et qui copia près de la moitié d'un des deux ouvrages conservés à Vevey (MhV 1347). L'historien de l'art Albert Jörger avait reconnu la main d'un artiste anonyme, originaire du sud de l'Allemagne, qui se mit plus tard au service du Chapitre cathédral de Sion7. La découverte des volumes de Vevey permit d'apprendre son nom, car il y a laissé sa signature (MhV 1347): Conrad Blochinger⁸ (fig. 9). Ce dernier exécuta également des cadelures dans plusieurs volumes (fig. 6) et les grandes lettrines ornées du volume Vevey MhV 1346 dont il ne reste malheureusement plus que deux exemplaires (fig. 10), les six autres ayant été découpés.

Dans trois volumes (Estavayer I, Vevey MhV 1346 et Estavayer III), les miniatures sont d'une facture exceptionnelle. Elles sont l'œuvre d'un miniaturiste anonyme connu sous les noms de «Maître du Bréviaire de Josse de Silenen» ou «Maître de Georges de Challant» (fig. 3, 4, 5). Un autre artiste, non identifié, a réalisé quatre miniatures ainsi que des décors marginaux dans les volumes Estavayer II et IV (fig. 11).

Le destin des antiphonaires après l'introduction de la Réforme

Peut-être se souvenait-on encore du travail et des dépenses qu'avait engendrés la fabrication des antiphonaires, car ils semblent être les seuls livres liturgiques du Chapitre de St-Vincent à ne pas avoir fait les frais de l'iconoclasme de la Réforme. Après son introduction à Berne au début de l'année 1528, les antiphonaires furent vendus le 22 novembre 1530 à un certain Jean Du Cree (Ducrest) d'Abondance (Savoie), qui les revendit trois jours plus tard au clergé de l'église St-Laurent à Estavayer. Dans les actes de vente, qui ont été conservés et qui sont déposés aux archives de la Paroisse d'Estavayer-le-Lac, aucun prix n'est mentionné. En revanche, il y est précisé que les vendeurs sont deux bourgeois de Berne, Anton Noll et Niklaus Selsach, qui agissent en leur qualité d'administrateurs de l'église St-Vincent, pour le compte de l'avoyer ainsi que des Petit et Grand Conseils de la Ville de Berne. Le premier acte de vente fut rédigé par Heinrich Wölfli (dit Lupulus), qui avait lui-même été chanoine du Chapitre de St-Vincent de 1503 à 1523, puis chantre de 1523 à 1524. Le second document, attestant de la revente des antiphonaires par Jean Du Cree à quatre

chapelains du clergé d'Estavayer, fut établi par le notaire Jakob Chaney (Chaneti)¹⁰.

Nous ignorons pourquoi les antiphonaires n'ont pas été vendus directement par les administrateurs de St-Vincent au clergé d'Estavayer. En revanche, nous savons que le clergé d'Estavayer suivait également la liturgie du diocèse de Lausanne et que, de ce fait, les antiphonaires pouvaient lui être utiles. Il s'avère que le clergé d'Estavayer formait un chapitre sans autorisation papale, nommé «pseudo-collégiale», un type de chapitre qui était alors très répandu en Suisse romande (Estavayer, Morat et Romont, entre autres)¹¹. Les antiphonaires ont donc été utilisés par cette communauté cléricale jusqu'à la fin du XVII^e siècle – moment où la liturgie lausannoise fut remplacée, dans tout le diocèse de Lausanne, par la liturgie romaine.

Deux siècles plus tard, quatre volumes de l'antiphonaire furent redécouverts dans la sacristie de l'église St-Laurent à Estavayer. Ils furent exposés une première fois en 1867 à Fribourg, puis une seconde fois à l'Exposition nationale de Zurich en 1883. Parallèlement, on conservait à Vevey deux volumes de cet antiphonaire que l'on croyait alors avoir été réalisés pour l'église St-Martin. Les circonstances de leur arrivée sur les bords du lac Léman demeurent aujourd'hui encore totalement mystérieuses. Dès 1897, ces manuscrits furent présentés dans la salle du Vieux-Vevey au Musée Jenisch – exposition à l'origine de la création du Musée historique de Vevey. C'est seulement en 1982 que ces six livres sont reconnus comme appartenant au même ensemble bernois par Joseph Leisibach, alors chef du Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg.

Les volumes conservés à Estavayer-le-Lac ont pu être restaurés dès la fin des années 1990 et il a fallu attendre 2015 pour que la restauration et la numérisation des deux volumes de Vevey puissent être menées à bien. Afin de marquer cette importante étape de l'histoire de l'antiphonaire de St-Vincent, considéré par J. Leisibach comme l'un des «témoins les plus représentatifs de l'enluminure au bas Moyen Age en Suisse »12, il a été décidé de réunir les six volumes séparés par les aléas de l'histoire. Du 4 octobre 2017 au 4 février 2018, ils seront mis à l'honneur au Musée historique de Vevey grâce à une publication et une exposition intitulée «Les six antiphonaires de St-Vincent de Berne – Chefs-d'œuvre du Moyen Age ». ●



Notes

- 1 Kathrin Tremp-Utz, *Das Kollegiatstift St. Vinzenz* in Bern. Von der Gründung 1484/85 bis zur Aufhebung 1528, Berne, 1985 (Archiv des Historischen Vereins des Kantons Bern, 69).
- 2 Tremp-Utz, Kollegiatstift (cit. n. 1), p. 17.
- 3 Kathrin Tremp-Utz, «Gottesdienst, Ablasswesen und Predigt am Vinzenzstift in Bern (1484/85-1528)», in Revue d'histoire ecclésiastique suisse, 80, 1986, pp. 31-98, ici p. 33.
- 4 Tremp-Utz, «Gottesdienst» (cit. n. 3), p. 35.
- 5 Tremp-Utz, «Gottesdienst» (cit. n. 3), p. 36.
- 6 Les antiphonaires conservés à Estavayer-le-Lac et à Vevey ont été entièrement numérisés et sont accessibles sur le site e-codices la bibliothèque virtuelle des manuscrits en Suisse: http://www.e-codices.unifr.ch/fr.
- 7 Albert Jörger, Der Miniaturist des Breviers des Jost von Silenen: ein anonymer Buchmaler um 1500 und seine Werke in Freiburg, Bern, Sitten, Ivrea und Aosta, Sion, 2001 (Cahiers de Vallesia, 6). Voir également idem, «Ein wandernder Buchmaler um 1500: der anonyme Meister des Breviers des Jost von Silenen und seine Werke in Freiburg, Bern, Sitten, Ivrea und Aosta», in Art+Architecture en Suisse, 58, 2007, pp. 45-52.
- 8 Joseph Leisibach, «Die Antiphonare des Berner Münsters St. Vinzenz: eine nicht erhoffte Neuentdeckung», in *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 83, 1989, pp. 177-204; idem, «Konrad Blochinger, ein Walliser Kalligraph und Illuminist an der Wende des Mittelalters», in *Vallesia*, 44, 1989, pp. 211-221.
- 9 Alessandra Vallet, Il miniatore di Giorgio di Challant. L'arte et la vita di un artista itinerante nella regione alpina occidentale alla fine del Medioevo, Aoste, 1999, pp. 26-37.
- 10 Albert Jörger, «Das Schicksal der Berner Antiphonare in Estavayer», in *Freiburger Geschichtsblätter*, 58, 1972/73, pp. 41-53.
- 11 Peter Jäggi, Untersuchungen zum Klerus und religiösen Leben in Estavayer, Murten und Romont im Spätmittelalter (ca. 1300- ca. 1530), Einsiedeln, 1994.
- 12 Leisibach, «Antiphonare» (cit. n. 8), p. 180.

Les auteures

Kathrin Utz Tremp, privat-docente en histoire médiévale à l'Université de Lausanne et ancienne collaboratrice scientifique aux Archives de l'Etat de Fribourg.

 ${\bf Contact:} {\tt UtzTrempK@hotmail.com}$

Fanny Abbott, doctorante en histoire médiévale à l'Université de Lausanne et conservatrice adjointe au Musée historique de Vevey.

Contact: fanny.abbott@vevey.ch

Zusammenfassung

Die Antiphonare des Berner Münsters St. Vinzenz

Die Antiphonare des Berner Münsters, von denen sich heute vier in Estavayer-le-Lac und zwei in Vevey befinden, waren ursprünglich für das Kapitel von St. Vinzenz in Bern hergestellt worden, das 1484/85 gegründet und in der Reformation 1528 gleich wieder aufgehoben wurde. In den Antiphonaren lässt sich die Handschrift zweier Schreiber – Meister Michel und Konrad Blochinger – nachweisen, aber auch die Handschrift von zwei Illuministen: einer von ihnen ein traditioneller Anonymus, der andere der bekannte Meister des Breviers des Jost von Silenen (oder auch Meister des Georg von Challant), von Albert Jörger 1975 klar identifiziert. Mit der Identifizierung der Schreiber und der Illuministen kam man erst entscheidend weiter, als Joseph Leisibach 1982 entdeckte, dass die zwei Antiphonare, die in Vevey liegen, zu den vier gehören, die in Estavayer-le-Lac liegen. Erst Leisibach war es möglich, den Anteil von Konrad Blochinger abzuschätzen, der einerseits als Schreiber, in einem der beiden in Vevey liegenden Bände (Vevey 1346) aber auch als Illuminist gearbeitet hatte.

Riassunto

Il Capitolo di San Vincenzo presso la cattedrale di Berna e i suoi antifonari

Gli antifonari, di cui quattro sono conservati a Estavayer-le-Lac e altri due a Vevey, furono originariamente concepiti per il Capitolo di San Vincenzo a Berna, fondato nel 1484-1485 e revocato nel 1528 quando la città passò alla Riforma. I preziosi volumi sono opera di due copisti, Maestro Michel e Konrad Blochinger, e di due miniaturisti, l'uno rimasto anonimo e l'altro identificato nel 1975 da Albert Jörger come il noto Maestro del Breviario di Jost von Silenen (conosciuto anche come Maestro del Giorgio di Challant). La loro identificazione conobbe una svolta decisiva grazie a Joseph Leisibach, che scoprì nel 1982 che i due antifonari conservati a Vevey erano strettamente legati ai quattro volumi di Estavayer-le-Lac. Leisibach riconobbe inoltre in Konrad Blochinger il secondo copista e dimostrò che quest'ultimo era stato attivo anche come miniaturista per uno dei due antifonari conservati a Vevey (Vevey 1346).



Restaurierung & Konservierung von Möbel und denkmalgeschützten Objekten Verkauf von Antiquitäten

Marco Böckli Dipl. Restaurator VSSM Eidg. dipl. Handwerker in der Denkmalpflege FA

Dorfstrasse 16, CH-8607 Seegräben Tel. 044 932 17 24 www.boeckli-antiquitaeten.ch

Wir bürgen mit handwerklicher Qualität.



ANTIQUITÄTEN RESTAURATIONEN VON MÖBELN UND BAUTEN

Unterdorf 43 · CH-8752 Näfels Tel: 055 612 41 69 · www.severinkinkelin.ch

